

DÉPARTEMENT DE L'AIN.

La *Seille* prend sa source au Mont de la Roche (Jura); elle entre dans le département de Saône-et-Loire par la commune de Tartre, entoure la ville de Louhans, et se perd dans la Saône, près du village de la Truchère, à 7 kilomètres au-dessous de Tournus.

La *Seille*, grossie des eaux de plusieurs autres petites rivières, est navigable au moyen de quatre écluses, jusqu'à son embouchure. Sa longueur moyenne est de 30 mètres, et sa profondeur moyenne de 2 mètres. Ses grandes eaux s'élèvent de 3 à 4 m.

La *Seille* séparait autrefois, vers son embouchure, le diocèse de Lyon du diocèse de Chàlon, sauf l'enclave de Romenay, et par conséquent séparait la *Civitas de Lugdunum* de la *Civitas de Cabillo*, sous la domination romaine. Au moyen-âge, cette rivière séparait la Sirerie de Bâgé de la Bourgogne, et plus tard la Bourgogne de la Bresse. Aujourd'hui, sur ce même point, la *Seille* forme la limite du département de Saône-et-Loire.

Canal de la Seille. Il remonte jusqu'à Louhans.

Bief du Tard.

Canal de Pont-de-Vaux. Dérivé de la Reyssouse.

La *Reyssouse* prend sa source au pied du Revermont, qui commence la chaîne des montagnes du Bugey et des Alpes. Elle passe à Bourg et à Pond-de-Vaux, et se jette dans la Saône à 4 lieues de cette dernière ville, après un cours de 8 kilomètres. Sa profondeur moyenne est de 1 mètre 33 centimètres, et sa largeur de 7 mètres. Sa vitesse par minute est, dans les eaux basses, de 44 mètres; dans les moyennes, de 58; dans les hautes, de 72. Sa pente, par mètre courant, est de $\frac{13}{10000}$, abstraction faite de l'effet produit par les retenues des moulins.

La *Reyssouse* reçoit dans son cours treize ruisseaux fournis par l'écoulement des étangs.

Bief de Porcelet.

Bief de Chanay.

Le *Ternand*, ruisseau.

Bief de Loise.